Règlement pédagogique destiné aux étudiants DU

1. Règle d'assiduité. Le nombre d'absences autorisées est limité à <u>trois</u> pendant les 11 semaines que compte chaque semestre, la 12e semaine étant celle de l'évaluation finale (examen partiel ou remise d'un dossier).

(i) ATTENTION!

Plus de 3 absences dans le cours en présentiel : le cours n'est pas validé
½ h de retard = ½ absence
1 h de retard = 1 absence
Départ avant la fin du cours : ½ ou 1 abs.

Merci de prévenir chaque enseignant e en cas de problème.

- **2. Régime dérogatoire.** Le FETE fonctionne en régime dérogatoire (calendrier et modalités d'évaluation). La date de rentrée de chaque semestre n'est pas nécessairement celle du calendrier général de l'université Paris Nanterre.
- **3. L'évaluation** repose sur la moyenne des notes du contrôle continu (travaux réalisés pendant le semestre) et de l'examen partiel (ou du dossier final), selon des modalités précisées par chaque enseignant.e dans chaque cours en début de semestre (par exemple : 50% contrôle continu et 50% examen partiel, ou 60% et 40%). Ces modalités d'évaluation ne peuvent pas être remplacées par un examen terminal comptant pour 100%.

Pour valider un DU, il faut valider tous les cours du DU. Un cours non validé entraîne automatiquement la non validation de l'ensemble du DU.

- 4. Règles de rattrapage. Sont admissibles au rattrapage les étudiants :
- qui ont effectué tout le travail demandé pour le contrôle continu pendant le semestre et ont participé à l'évaluation finale (partiel/ dossier) mais qui ont été absents plus de 3 fois,
- qui ont été assidus pendant le semestre (moins de 3 absences), qui ont participé à l'évaluation finale (partiel/ dossier), mais qui n'ont pas effectué tous les travaux demandés pour le contrôle continu,
- qui ont été assidus pendant le semestre et ont remis tous les travaux du contrôle continu, mais qui ont été absents au moment de l'examen partiel en fin de semestre (ou qui n'ont pas remis tous les travaux de l'évaluation finale).